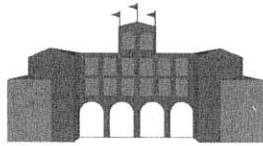


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS  
ENCLAVE DES PAPES

**COMMUNE DE VALREAS**

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Lorena MATEO  
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59  
Courriel : [marchespublics@mairie-valreas.fr](mailto:marchespublics@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/DST/LM

**DÉCISION N° 2024-04/72**

**CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL ADOBE**

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler le contrat de mise à disposition du logiciel ADOBE pour les besoins des services de la commune de Valréas ;

**CONSIDÉRANT** que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le prestataire GROUPE LDLC sis 2 rue des Erables-CS21035 à LIMONEST Cedex (69578) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDÉRANT** que le GROUPE LDLC sis 2 rue des Erables-CS21035 à LIMONEST Cedex (69578) a fait une proposition intéressante et que l'offre de l'entreprise répond aux attentes de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont inscrits au budget ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure le contrat de mise à disposition du logiciel ADOBE pour les besoins des services de la commune de Valréas avec le prestataire GROUPE LDLC, sis 2 rue des Erables-CS21035 à LIMONEST Cedex (69578) pour une durée d'un an ;

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-064-216401388-20240404-DEC\_2024\_04

**Article 2 :** La dépense sera imputée à l'article 65818 du budget communal, pour un montant de 929.88 € HT soit un total de 1 115.86 € TTC.

**Article 3 :** Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

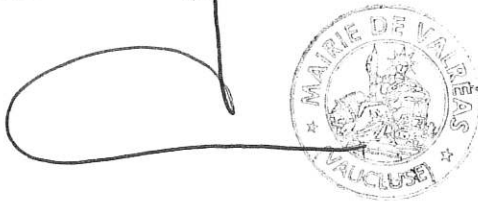
Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

**Article 6 :** Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 4 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture, le 4 AVR. 2024  
de la publication sur le site internet de la ville, le 4 AVR. 2024

